

Les informations de l'écosystème à retenir ce 26 février 2019

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations de l'écosystème entrepreneurial et innovation à côté desquelles il ne fallait pas passer.

Temps de lecture : minute

26 février 2019

Shake'Up lance son 3ème appel à projets international

L'accélérateur de startups du cabinet Wavestone, Shake'Up, se propose d'accueillir des jeunes pousses françaises à New York pour cette nouvelle édition 2019. À la clé pour la plus prometteuse d'entre elles : un accompagnement sur-mesure dans les bureaux du cabinet. Elle pourra ainsi bénéficier du réseau international des bureaux de Wavestone, d'expertises et de conseils adaptés à son stade de développement et à ses objectifs mais aussi de mise en relation avec les clients du cabinet pour de potentielles synergies. Pour postuler, il faut disposer d'une activité BtoB dans les terrains d'excellence de Wavestone (sectoriels, fonctionnels, technologiques), ne pas avoir de bureau aux États-Unis mais avoir atteint un stade de développement avancé soit une existence d'au moins 7 ans. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 22 mars, pour une évaluation et une pré-sélection de dossier dossiers d'ici la mi-avril. Enfin, le grand vainqueur sera annoncé à l'issue des pitches dans les locaux de Wavestone à La Défense. Déposez votre candidature [ICI](#).

Une campagne Snapchat sur l'enseignement agricole menée par le ministère de l'agriculture

Faire connaître près de 200 métiers et les perspectives de la filière agricole auprès de jeunes de 13 à 26 ans, tel est le but du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans cette campagne Snapchat. Pour cela, sous le slogan "L'aventure du vivant - les métiers grandeur nature", elle s'adresse directement aux jeunes collégiens et lycéens sur le réseau social au fantôme, avec des messages sur les formations liées à la nature. Des liens renvoient vers les informations présentées sur le site du ministère. En outre, la campagne s'étend sur d'autres réseaux sociaux comme Facebook et Youtube, grâce à un partenariat avec L'Agriculture à la cote. Il s'agit entre autres de vidéos de témoignages de lycéens en cours de scolarité ou encore du cofondateur de la startup Agriconomie, formé dans l'enseignement agricole.

L'inclusivité à l'école sera le maître-mot de la prochaine édition de Startup For Kids

En partenariat avec la direction numérique du ministère de l'éducation nationale, Startup For Kids organise une édition spéciale "Chacun ses superpouvoirs" dédiée à l'inclusion scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers. Elle se déroulera à l'école de programmation 42 les 24 et 25 mars prochains. Celle-ci concerne tous les enfants car chaque enfant a des besoins différents (autiste, ayant des troubles moteurs, visuels ou auditifs...) et doit bénéficier de solutions adaptées. Ainsi, les participants seront amenés à mettre à profit leur créativité afin de repenser leur salle de classe dans des ateliers de groupes animés et un hackathon pour les enfants à partir de 8 ans les aidera à imaginer un outil révolutionnaire pour rendre une salle de classe plus inclusive. En outre,

une découverte du code grâce aux élèves de 42 sera également disponible.

La Cnil lève sa mise en demeure contre la startup Vectaury

L'autorité française de protection des données personnelles, la Cnil, a levé mardi sa mise en demeure contre la startup Vectaury, spécialisée dans le ciblage publicitaire grâce aux données de géolocalisation d'utilisateurs de smartphones. Vectaury avait été épinglée le 8 novembre 2018, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) lui reprochant d'exploiter des données d'utilisateurs de smartphones sans accord clair de leur part. Ces pratiques allaient à l'encontre du nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD), adopté en mai 2018. Pour échapper aux sanctions, Vectaury a modifié son outil de recueil du consentement (CMP) *"pour que les utilisateurs de mobiles puissent avoir une information plus accessible et détaillée et, ainsi, manifester activement leur choix sur l'utilisation des données à des fins marketing et publicitaires"*, a fait savoir la jeune pousse dans un communiqué.

La Cnil reprochait également à Vectaury d'exploiter sans consentement valable des données d'internautes recueillies lors des offres d'enchères publicitaires en temps réel. En quelques secondes, ces systèmes automatisés permettent de détecter qu'un internaute présentant tel ou tel profil de consommation est en ligne et de mettre aux enchères auprès des annonceurs le message publicitaire qu'il est possible de lui adresser. Pour se conformer aux exigences de la Cnil, Vectaury a annoncé avoir mis en place un nouvel outil permettant de vérifier si les applications mobiles où elle vend des espaces publicitaires respectent bien le RGPD.

L'entreprise dit vouloir *"aller encore plus loin"* dans les prochains mois *"en*

proposant de nouvelles innovations qui bénéficieront aux utilisateurs et aux professionnels". Vectaury est la quatrième startup de ce type à avoir été visée par la Cnil depuis l'entrée en vigueur du RGPD. Toutes ont aujourd'hui régularisé leur situation.

Maddyness avec AFP

Article écrit par Ny Ando Randrianarisoa